

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DRH 43** Signature d'une convention avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt pour la mise à disposition de personnels du conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Paris.

**M. Antoine GUILLOU, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt pour la mise à disposition de personnels de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt pour la mise à disposition de personnels, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**